

Delta Drone continue sa réorganisation, émet une deuxième tranche d'OS et effectue un nouveau tirage d'une tranche d'ORNAN

Dardilly, le 15 septembre 2022 à 18 heures

Des ressources financières additionnelles au soutien de la stratégie industrielle et commerciale

A l'occasion du communiqué daté du 18 juillet 2022, le groupe avait présenté son organisation en 4 branches, en précisant que

« Trois des quatre branches sont positives ou proches de l'équilibre

Les deux branches Delta Drone Human Tech et Delta Drone International représentent ensemble une base de chiffre d'affaires consolidé annuel d'environ 16 M€, à plus de 80% constitué de contrats pluriannuels. Ces branches connaissent une croissance annuelle minimale de plus de 10% de leurs chiffres d'affaires respectifs, elles dégagent un résultat d'exploitation positif ou très proche de l'équilibre, elles sont aujourd'hui autonomes en termes de financement.

La branche UDT détient un portefeuille d'actifs dont la valeur cumulée s'établissait en 2021 à environ 8 M€, soit une valeur doublée par rapport aux montants initialement investis. En tant que société dont la seule activité est de détenir des participations minoritaires dans le secteur des drones, UDT ne génère ni chiffre d'affaires ni charges de fonctionnement, dans la mesure où la société ne compte aucun salarié et s'appuie sur les infrastructures de Delta Drone SA.

Les pertes financières du groupe sont donc concentrées sur la 4ème branche (Delta Drone SA). Elles résultent d'un coût de fonctionnement élevé en regard d'un chiffre d'affaires naissant, encore insuffisant pour couvrir les charges. »

Afin de respecter son plan de marche qui vise à atteindre l'équilibre du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023, Delta Drone a fortement accentué ses actions pour réduire le niveau des charges de fonctionnement de la 4ème branche (Delta Drone SA et ses filiales supports en France) :

- Au cours des dernières semaines, Delta Drone et ses filiales françaises Delta Drone Experts et Technidrone ont enregistré le départ cumulé de 11 salariés, dont 9 par voie de licenciement économique et 2 issus de démissions. La conséquence de ces opérations permettra de démarrer l'année 2023 avec un montant de masse salariale annuelle d'environ 1,3 M€ pour ces trois entités cumulées (pour mémoire, elles représentaient une masse salariale annuelle de près de 3 M€ à fin 2021).
- Un programme de réduction des charges générales de fonctionnement a été mis en place, qui vise à les réduire de 2,5 M€ à 1,5 M€ au plus tard fin 2022, compte tenu des délais de mise en œuvre.
- A la demande de sa maison-mère Delta Drone SA, la filiale Delta Drone Engineering (activité de bureau d'études) a été placée en sauvegarde en date du 31 août 2022 par le Tribunal de Commerce de Nantes. Cette filiale emploie 14 salariés et correspond à environ 1 M€ de charges annuelles de fonctionnement. L'objectif de cette démarche est de s'inscrire dans un calendrier de quelques mois au plus, consacrés à la réorganisation du fonctionnement de l'entité : elle permet d'initier des discussions avec de nouveaux clients et/ou partenaires, extérieurs au groupe, susceptibles d'acheter du « temps ingénieurs » dans le cadre de projets de R&D et ainsi de couvrir tout ou partie des coûts.

Dans cette nouvelle configuration, la rationalisation des coûts de fonctionnement est étroitement liée à la réalisation d'objectifs commerciaux (ventes et prestations) liés aux solutions professionnelles ISS Spotter (sécurité) et Countbot (logistique), pour atteindre l'équilibre de résultat opérationnel en 2023.

Toutes solutions confondues, le plan de développement s'appuie sur une trentaine de systèmes vendus et une soixantaine de missions réalisées en 2023. A ce jour, l'avancement de nombreuses discussions commerciales permet de valider la cohérence de ces objectifs

Nouvelle émission obligataire

Delta Drone (la « **Société** ») a émis le 15 juillet 2022 43.000 obligations simples (les « **OS** ») d'une valeur nominale de 56 € au prix de 50 € chacune, pour un produit brut de 2.150.000 €, dans le cadre d'une émission réservée au profit de certains investisseurs. Les 43.000 OS représentent un emprunt obligataire d'un montant principal de 2.408.000 € et constituent la première tranche d'un emprunt obligataire d'un montant principal total de 3.360.000 €.

La Société annonce l'émission ce jour de la seconde tranche d'OS pour un produit brut de 850.000 € dans le cadre d'une émission réservée à certains investisseurs, par l'émission de 17.000 OS d'une valeur nominale de 56 € au prix de 50 € chacune, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal de 952.000 €. Les OS émises ce jour seront automatiquement assimilées aux 43.000 OS émises par la Société le 15 juillet 2022.

L'émission des deux tranches d'OS a ainsi permis à la Société de lever un montant global de 3.000.000 €.

Contexte et raisons de l'opération

L'émission de la seconde tranche d'OS, au même titre que la première tranche, permettra à la Société de poursuivre sa stratégie de retour à l'équilibre.

Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme dit d'« *equitization* » des OS, par (i) la constitution d'une fiducie-gestion au profit des porteurs d'OS qui auront décidé de transférer leurs OS à la fiducie et (ii) l'émission de bons de souscription d'actions au profit de ladite fiducie, dont les termes et modalités d'exercice permettront, d'un point de vue économique, de transformer en actions les OS ainsi transférées.¹

Les porteurs d'OS seront remboursés soit en espèces par Delta Drone, soit par le produit net de cessions desdites actions.

Modalités et cadre juridique de l'émission des OS

L'émission de la seconde tranche d'OS a été réalisée dans le cadre d'une émission réservée au profit de certains investisseurs.

Caractéristiques des OS : Les modalités des OS (dont les principales caractéristiques sont présentées en [Annexe](#)) sont disponibles en intégralité sur le site internet de la Société.

Valeur nominale : La valeur nominale des OS est de 56 € par OS.

Prix de souscription : Le prix de souscription des OS est de 50 € par OS.

Montant minimal de souscription : Le montant minimal de souscription des OS est de 100.000 € par souscripteur, étant précisé que ce montant s'apprécie de façon globale au regard de toute souscription déjà effectuée au titre de la première tranche de l'emprunt obligataire émise par la Société le 15 juillet 2022.

Absence de cotation : Les OS ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou non, en France ou à l'étranger.

¹ Voir communiqué de la Société en date du 15 juillet 2022.

Remboursement anticipé à la main de la Société : La Société a le droit de rembourser à tout moment les OS à 105% de leur valeur nominale (plus les intérêts courus).

Tirage d'une tranche d'ORNAN d'1 M€ de valeur nominale

Conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société le 24 avril 2020 aux termes de sa 6^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a, le 14 octobre 2020 :

- approuvé le principe d'une émission de 2.500 bons d'émission (les « **Bons d'Emission** »), lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 2.500 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (les « **ORNAN** ») assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA_{YA}** »), au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l' « **Investisseur** »), fonds géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors, représentant un financement obligataire d'un montant nominal total maximum de 25 M€ ; et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission, et de procéder à l'émission des ORNAN avec BSA_{YA} attachés.

Les principales caractéristiques des Bons d'Emission, des ORNAN et des BSA_{YA} (dont les termes et conditions détaillés sont disponibles sur le site internet de la Société (www.deltadrone.com) dans l'onglet « Investisseurs ») ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 14 octobre 2020.

Conformément aux dispositions du contrat de financement conclu le 14 octobre 2020 avec l'Investisseur, et faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 28 avril 2020, le Président Directeur Général a décidé de procéder au tirage d'une nouvelle tranche d'ORNAN avec BSA_{YA} attachés.

Dans ce cadre, une tranche d'ORNAN avec BSA_{YA} attachés d'1 M€ de valeur nominale a ainsi été souscrite ce jour pour un prix de 960.000 €, correspondant à l'émission au profit de l'Investisseur de 100 ORNAN auxquelles 2 631 578 BSA_{YA} sont attachés. Tous les BSA_{YA} attachés ont été immédiatement rachetés par Delta Drone pour un prix global d'1 €, avant d'être annulés.

A propos de Delta Drone : Le Groupe Delta Drone est un acteur international reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. Il développe une gamme de solutions professionnelles basées sur la technologie des drones ainsi que tous les services associés qui forment une chaîne de valeur complète.

L'action Delta Drone est cotée sur le marché Euronext Growth Paris – Code ISIN : FR 0014009LPO

Sont également cotés sur Euronext Growth des BSA Y – Code ISIN : FR 0013400991

www.deltadrone.com

Contacts investisseurs :



Jérôme Gacoin
+33 1 75 77 54 65
jgacoin@aelium.fr

Annexe

Principales caractéristiques des OS

Nombre d'OS - Principal	17.000 OS d'une valeur nominale de 56 € chacune, représentant un montant total en principal de 952.000 €.
Valeur Nominale	Les OS ont une valeur nominale de 56 € chacune.
Prix de souscription	Chaque OS est souscrite pour un prix unitaire de 50 €.
Date d'émission	Le 15 septembre 2022.
Devise d'émission	L'émission est réalisée en euros.
Forme	Les OS sont inscrites en compte sous la forme nominative.
Transfert	Les OS sont librement cessibles. Elles se transfèrent par virement de compte à compte, le transfert de propriété des OS résultant de leur inscription au compte-titres du titulaire d'OS.
Cotation	Les OS ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou non, en France ou à l'étranger.
Maturité	Les OS ont une maturité de trois (3) ans à compter de la date d'émission (la « Date d'Echéance ») et seront en conséquence caduques le 15 septembre 2025.
Intérêts	Les OS portent un intérêt mensuel de 1%.
Remboursement	Les OS qui n'auront pas été remboursées au plus tard à la Date d'Echéance à 17 heures (heure de Paris) seront remboursées par la Société à leur valeur nominale, étant précisé que certains cas de remboursement anticipé donnent lieu à un remboursement à un prix supérieur à la valeur nominale.